

*MAIRIE  
DE  
CUREMONTE*

PROCES-VERBAL DE LA  
REUNION DU 11/12/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 11 décembre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de CUREMONTE, sous la présidence de Nelly GERMANE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 06 décembre 2023

Etaient présents : Mme Nelly GERMANE - M. Alban MARTIN -- Mme Véronique PREZAT - Madame Isabelle LAMOUREUX - Mme Agathe CORRE – Mme Marguerite PREVOST – – Mme Marlène MIQUEL

***Madame Marlène MIQUEL est nommée secrétaire de séance***

### DELIBERATIONS

DE79/2023	AMENAGEMENT DU BOURG - CHOIX DE L'ENTREPRISE	UNANIMITE
DE80/2023	REGIE DEPOT VENTE LIVRE PHOTOS	UNANIMITE
DE81/2023	DEFINITION DE ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES	UNANIMITE
DE82/2023	REMBOURSEMENT GROUPAMA suite à vol de PANNEAU PARKING LESTURGIE	UNANIMITE
DE83/2023	RENOUVELLEMENT CONTRAT DES INSTALLATIONS CAMPANAIREES 2024-2028	UNANIMITÉ
DE84/2023	REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – DORSAL FIBRE	UNANIMITE
DE85/2023	TARIFS CONCESSIONS RECUPEREES AU CIMETIERE	UNANIMITÉ
DE86/2023	SUBVENTION 2024 ASSOCIATION « DOMAINE THEATRALE »	UNANIMITÉ

Préambule à la réunion :

Madame le Maire a invité Madame Elodie GENEBRE du Bureau DEJANTE INFRA qui a procédé à l'analyse des plis relatifs au programme aménagement du bourg.

Elle rappelle que 5 entreprises ont répondu avec des disparités sur les montants. La dernière estimation du Bureau d'Etudes s'élevait à la somme de 355 000 € HT. 3 entreprises se situaient proches de ce montant, voire en deçà. La période de consultation était propice car les entreprises cherchent les marchés actuellement. Les Entreprises telles que : EIFFAGE, COLAS et EUROVIA ont présenté des prix intéressants. Le règlement de consultation avait mentionné une valeur technique à 60 % (méthodologie d'exécution, origine et nature des matériaux, mesures d'hygiène et sécurisation, gestion des déchets et environnement, approche du chantier et délais, attestation de visite) et une valeur prix à 40 %.

La commune a également sollicité dans les parties optionnelles la mise en place d'un garde-corps dans la rue Joséphine Perrier et des bandes de schistes dans les joints pour la dilatation.

L'Entreprise la mieux disante est EIFFAGE, vient ensuite l'entreprise COLAS, en troisième EUROVIA, en quatrième POUZOL et en cinquième PIGNOT TP.

L'entreprise EIFFAGE a un calendrier d'exécution de 12 semaines. Un phasage n'a pas été indiqué par toutes les entreprises.

Le Bureau d'Etudes et l'Entreprises ont conscience de la présence de riverains et de commerces. Nous allons trouver des solutions pour l'accès au restaurant. Elle souligne que les flyers seront distribués aux riverains avec les noms des référents du chantier.

Isabelle LAMOUREUX et Alban MARTIN note la différence de semaines d'exécution entre les entreprises et demandent si les délais seront respectés. Elodie GENEBRE précise qu'EIFFAGE mettra un maximum de personnes sur ce chantier, soit 2 équipes.

En phase de préparation, l'équipe doit valider les échantillons avec l'ABF et notamment la granulométrie. EIFFAGE a déjà réalisé du béton désactivé pour la Halle Gaillarde à BRIVE. Il ne faut pas avoir d'inquiétude ; Eiffage utilise un sous-traitant qui ne fait que cela. Les fiches techniques seront validées par le Maître d'œuvre.

En ce qui concerne les joints de dilatation, si le joint est en ardoise, il ne s'agit pas de la même dilatation qu'un joint en béton et si on veut une cohérence avec les travaux de la première tranchée, il est souhaitable de le réaliser. Selon le calepinage, les joints seraient en longueur, tous les 20 m2 environ. Au niveau de la place de la Barbacane, les joints s'inséreront mais cela ne sera pas trop chargé.

Elodie GENEBRE rappelle que les bandes centrales seront pavées. Le mélange terre-pierre paraît simple mais c'est assez technique. EIFFAGE a réalisé le PAB à USSAC et à DONZENAC) M. Pascal HOBEL, directeur, est sérieux. Ils sont rigoureux et si on appelle, ils répondent de suite.

Agathe CORRE demande s'il peut y avoir un dépassement du coût : Elodie GENEBRE répond que non. S'il y en a, cela devra être justifié.

Nelly GERMANE stipule que des bancs en pierre ont été notés dans la consultation. Les élus se sont réunis dernièrement et ont plutôt souhaité des bancs plus confortables, en bois ou en fer. Elodie GENEBRE répond qu'il n'y a pas de souci, il faut donc s'assurer qu'on rentre dans l'enveloppe de l'entreprise. C'est souvent moins cher réalisé par les Entreprises que sur les catalogues. Idem pour le rangement des vélos. Cela peut être effectué également par l'Entreprise.

Agathe CORRE demande ce qu'il en est de l'aménagement paysagé. Est-ce l'entreprise qui le réalise ? Elodie GENEBRE précise qu'ils sous-traitent. Le marché n'est pas scindé en lots, car le montant n'est pas assez conséquent. Le plan n'est pas figé. En ce qui concerne les arbres autour du monument aux morts, il est prévu 1.50 m de long, de large et de profondeur dans les meilleures surfaces. On adaptera les végétaux selon les sondages qui s'effectueront au fur et à mesure.

Nelly GERMANE évoque les déblaiements : il faut penser au chemin de LA GAGIE et à celui de PLAISANCE pour consolider. S'il n'y a pas de solution, l'entreprise prévoit l'évacuation précise Elodie GENEBRE.

Au niveau des délais, l'Entreprise a 1 mois pour préparer le chantier (JANVIER). Les travaux commenceront en FEVRIER. La planification des végétaux serait prévue plutôt en automne (OCTOBRE).

Marlène MIQUEL s'inquiète en disant que s'il y a du retard, les travaux s'effectueraient en juillet et août ?

Elodie GENEBRE répond que NON, surtout pas en période touristique. Il faudrait des pluies diluviennes pour arrêter les travaux.

PROCHAINE DATE DE LA REUNION PUBLIQUE : dans la semaine du 22 au 27 JANVIER 2024.

Agathe CORRE ajoute qu'il y a un marché aux plantes prévu le 08 MAI 2024. Elodie GENEBRE souligne que c'est compliqué aujourd'hui de dire si les travaux seront terminés mais on peut ré-aborder ce point avec l'Entreprise choisie.

Nelly GERMANE remercie Elodie GENEBRE de s'être déplacée pour répondre aux questions des membres du conseil, qui vont débiter la réunion du conseil municipal sur le champ.

Après le départ d'Elodie GENEBRE, l'ordre du jour est donc abordé :

*Madame le Maire met à l'approbation le compte-rendu de la dernière réunion qui s'est tenue le 31/10/2023.*

*Aucune remarque n'étant formulée, le PROCES-VERBAL de la réunion est approuvé à l'unanimité.*

## INFORMATION SUR LES DECISIONS DU MAIRE :

- **N°18-23 Assurances.** Renouvellement de l'assurance des collectivités avec l'entreprise GROUPAMA ASSURANCES jusqu'au 31 décembre 2027

## **D79/2023 OBJET : AMENAGEMENT DU BOURG – CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les délibérations en date du 11 avril 2022, 09 février 2023, 19 juin 2023, 28 août 2023 et 31 octobre 2023 décidant d'engager les travaux du plan d'aménagement du bourg et lui donnant pouvoir pour lancer l'appel d'offres selon la procédure adaptée.

Une consultation ayant été lancée, Madame le Maire rappelle que les critères de jugement ont été déterminés ainsi :

- Valeur technique des prestations : évaluée au vu du mémoire technique (moyens d'exécution envisagés, origine et nature des matériaux et des fournitures) **60 %**
- Prix des prestations : évalué au vu du montant proposé par les candidats dans l'acte d'engagement **40 %**

Aussi, considérant les dossiers présentés par les Entreprises et après examen approfondi, le groupement DEJANTE-INFRA maître d'œuvre, présente aux élus un tableau récapitulatif des divers critères et permettant ainsi de classer les cinq Entreprises ayant soumissionné : **le premier critère (valeur technique)** fait ressortir les éléments suivants :

	EIFFAGE	EUROVIA	PIGNOT	COLAS	POUZOL
Nbe points obtenus/20	52	50	46	52	51

**Le deuxième critère (prix) se chiffre ainsi :**

	EIFFAGE	EUROVIA	PIGNOT	COLAS	POUZOL
Propositions prix sans les options	293 293.14 €	377 605.11 €	450 981.50 €	299 833.99 €	405 668.80 €
Propositions prix avec les options	299 915.64 €	387 927.61 €	468 981.50 €	310 697.99 €	417 168.80 €

Madame le Maire rappelle que les options correspondent à la bande de schiste (joint de dilatation) et à la continuité du garde-corps.

**Considérant ces deux éléments, il est proposé un classement des offres se présentant ainsi :**

	EIFFAGE	EUROVIA	PIGNOT	COLAS	POUZOL
Valeur technique 60 points	52	50	46	52	51
Prix 40 points	40	30.92	25.58	38.61	28.76
Total	92	80.92	71.58	90.61	79.76
Classement définitif	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>4</b>

Le bureau d'études précise que ces modes de calcul sont inscrits dans le règlement particulier de consultation.

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :**

- - de choisir l'Entreprise **EIFFAGE**, pour la somme de : **299 915.64 € HT avec les options, ce qui amène le montant du marché total TTC à 359 898,77 €.**
- de donner pouvoirs à Madame le Maire pour signer le marché correspondant et effectuer toutes les formalités nécessaires.

## **D80/2023 OBJET : DEPOT-VENTE**

Madame le Maire rappelle que la commune avait accepté en 2021 le maintien des dépôts-ventes dans le local de l'agence postale.

Madame le Maire propose de rajouter en dépôt-vente le livre de Monsieur Tim MANNAKEE intitulé « La Vallée de la Dordogne » pour la somme de 40 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce dépôt-vente.

## **D81/2023 OBJET : ACCELERATION DE LA PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES**

Madame le Maire rappelle aux élus l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables. Cette loi permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAEnR).

Ces ZAEnR doivent identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien etc..). Elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas. Ces zones ne sont pas exclusives car des projets peuvent être autorisés en dehors. Elles peuvent être incluses dans des documents d'urbanisme.

Elle précise que la délibération proposant ces ZAEnR doit être prise au plus tard le 15 décembre 2023, puis transmise au référent préfectoral.

Madame le Maire rappelle qu'un travail a été préalablement réalisé par les membres du conseil municipal réunis le 07 novembre 2023 et qu'une publication à destination du public a été effectuée. Elle précise qu'aucune personne n'a consigné des observations suite à cette publication.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Arrêtent les propositions zones d'accélération telles que présentées sur le plan annexé à la présente (Zone du Parking de Lesturgie)

## **D82/2023 OBJET : REMBOURSEMENT GROUPAMA ASSURANCES**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal d'un remboursement de GROUPAMA ASSURANCES faisant suite au préjudice subi suite au vol du panneau publicitaire posé sur le grand panneau d'information situé sur le parking de LESTURGIE.

GROUPAMA adresse un chèque de 42.00 €.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré,

- acceptent le chèque de **42.00 €** et donnent tous pouvoirs au Maire pour le recouvrement de cette somme.

## **DE83/2023 OBJET : RENOUELEMENT DU CONTRAT DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS CAMPANAIRES**

*Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le contrat d'entretien des installations campanaires. Il convient aujourd'hui de le renouveler pour l'année 2024, soit du 1<sup>ER</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour une durée maximale de reconduction de 4 ans sans que le délai ne puisse excéder le 31 décembre 2028.*

Aussi, Madame le Maire donne lecture d'un nouveau projet de contrat de maintenance à intervenir avec la société SARL BROUILLET et Fils, pour l'entretien des installations campanaires à l'église St Barthélémy du bourg (**la partie du contrat portant anciennement sur l'église de St Genest a été supprimée en 2019, l'horloge ne fonctionnant plus et le mécanisme des cloches n'étant pas électrifié**) :

Vérification, travaux de serrages, réglage, nettoyage, lubrification et essais de :

- Les cloches et équipements mécaniques
- Equipements d'électrifications des cloches
- Equipements d'horlogerie monumentale

Le tarif forfaitaire est fixé pour l'année 2024 à : **259€ HT**, comprenant les frais de main-d'œuvre et le déplacement du personnel de la Société pour une visite par an, sachant que toutes pièces défectueuses seront facturées en supplément du montant du contrat. Ces montants sont révisés les années suivantes selon l'évolution de l'indice ICHT rev TS publié par l'INSEE.

Il comprend aussi la fourniture d'ingrédients, le réglage et mise au point de tous les appareils, rédaction du rapport de visite et établissement du devis de remise en état le cas échéant.

Les interventions en cas de panne sont gratuites, seules les pièces remplacées sont facturées. Sont exclus de la garantie, les détériorations ou sinistres survenus par suite de l'intervention d'autres entreprises ou suite à un risque naturel ou suite à branchement extérieur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **ACCEPTE** le tarif de : **259 € HT** et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour la signature du contrat, conclu pour une durée de 1 an, renouvelable par périodes successives de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2028.

## **DE84/2023 OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2023 / RESEAU FIBRE DORSAL**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les opérateurs de télécommunications doivent s'acquitter d'une redevance en contrepartie de l'occupation du domaine public de leur réseau. Pour en bénéficier les collectivités sollicitent cette redevance annuellement auprès des opérateurs concernés.

Aussi, le montant est déterminé en fonction du linéaire aérien et souterrain que l'opérateur a déployé sur le domaine public communal.

Ainsi, Mme le Maire rappelle la délibération DE41-23 se **prononçant favorablement** pour l'application de nouveaux barèmes pour Occupation du Domaine Public par les opérateurs de télécommunications à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, au taux maximum, soit ceux indiqués ci-dessous :

- 1°- **46.947 €** par kilomètre et par artère, dans le cas d'une utilisation du sol ou du sous-sol, sauf pour les autoroutes,
- 2° - dans les autres cas : **62.596 €** par kilomètre et par artère (aérienne notamment)

3° - pour les autres installations : **31.298 €** par mètre carré au sol (sauf l'emprise des supports des artères mentionnés au 1° et 2° qui ne donnent pas lieu à redevance).

On entend par artère :

- si utilisation du sol ou du sous-sol : un fourreau contenant ou non des câbles, ou un câble en pleine terre,
- dans les autres cas : l'ensemble des câbles tirés entre deux supports.

La fibre ayant été déployée sur notre territoire par l'entreprise DORSAL (AXIONE), Madame le Maire propose donc de solliciter une redevance d'occupation du domaine public pour leur réseau fibre et pour l'année 2023, dans les mêmes conditions que celles indiquées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

**DECIDENT** de solliciter une redevance d'occupation du domaine public à l'entreprise DORSAL pour le réseau Fibre déployé sur le territoire de la commune

**PRECISENT** que les montants utilisés pour établir le titre de recette de 2023 seront les mêmes que ceux présentés ci-dessus

**DONNENT tous pouvoirs à Madame le Maire pour le recouvrement de cette redevance, suite à l'état déclaratif des linéaires présenté par l'opérateur DORSAL.**

## **D85/2023 OBJET : TARIFS DES CONCESSIONS CIMETIERE RECUPEREES**

Madame le Maire rappelle aux élus la procédure achevée de reprises de concessions dans le cimetière, qui a permis de récupérer selon les dimensions constatées sur le terrain, 13 concessions doubles et 7 simples (dont 1 simple et 1 double, vendues telles que, avec caveaux, tarifs déjà délibérés antérieurement) + une fosse commune.

On constate après mesures des concessions récupérées, que chaque concession récupérée a une surface différente des celle actuellement proposée à la vente :

Pour rappel selon la délibération DE: concession de 50ans

- Concession double : 6.50m<sup>2</sup> à 500€
- Concession simple : 3m50m<sup>2</sup> à 250€

Il conviendrait donc de calculer un tarif adapté à chaque concession récupérée, selon sa surface réelle, tout en se basant sur les tarifs actuels au m<sup>2</sup>

**Les membres du Conseil Municipal après délibération décident les tarifs suivants :**

n°	Intertombe + tombe + intertombe	LARGEUR en cm	LONGUEUR en cm	SURFACE en m <sup>2</sup>	Concession créée	Type	TARIFS	Observations
36	43+210+23	210	340	7,14	1	Double	549 €	
50	45+130+20	130	303	3,94	1	Simple	281 €	
52	30+120+A	120	250	3,00	1	Simple	214 €	
55	63+200+43	200	292	5,84	1	Double	449 €	
66	33+110+A	110	295	3,25	1	Simple	232 €	
71	...+150+50	150	250	3,75	1	Simple	268 €	

n°	Intertombe + tombe + intertombe	LARGEUR en cm	LONGUEUR en cm	SURFACE en m <sup>2</sup>	Concession créée	Type	TARIFS	Observation
73	mur+160+63	160	260	4,16	1	Simple	297 €	
77	40+250+25	250	277	6,93	1	Double	533 €	
88 + 89	53+380+38	380	304	11,55	2	Double	444 €	soit 5,77m <sup>2</sup> chacune
95	15+200+400	200	316	6,32	1	Double	486 €	
111	A+165+35	165	272	4,49	1	Simple	321 €	
114		185	319	5,90	1	Double	454 €	
125 + à côté		440	284	12,50	2	Double	481 €	soit 6,25m <sup>2</sup> chacune
129	13+235+17	235	252	5,92	1	Double	456 €	
133 bis + à côté	40+240+10	240	306	7,34	1	Double	565 €	
Fosse Commune		390	345	13,46	1	Double + fosse commune simple	500 €	

**DE86/2023 : PROJET « LES 3C » - SUBVENTION 2024**  
**ASSOCIATION « Le Domaine Théâtral »**

Madame le Maire rappelle le projet dénommé « Les 3C », présenté par l'Association « Le Domaine Théâtral » situé à Atiliac et soutenu par l'Association communale ETCuremonte, qui proposera dès l'été 2024, et renouvelables annuellement, des visites guidées du village, entrecoupées de saynètes costumées.

Madame le maire propose au Conseil Municipal de délibérer en faveur d'une subvention communale au profit de l'Association « Le Domaine Théâtral » à partir de l'année 2024, pour le même montant que les autres associations Cure montoises, soit 200€, sachant que cette animation complètera celles déjà proposées dans le village -00 par les autres associations, et contribuera à la découverte de Curemonte par une approche historique et ludique au profit des Cure montois et/ou des visiteurs de notre territoire.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**DECIDENT** de subventionner l'Association « Le Domaine Théâtral » pour un montant de 200€ pour l'année 2024

**DECIDENT** d'inscrire au budget 2024 ces montants.



## QUESTIONS DIVERSES :

### Décorations sapins de NOEL :

Isabelle LAMOUREUX ne souhaiterait pas que la commune achète comme les années passées, autant de sapins immenses qui sont détruits par la suite. Elle ajoute que tout cela est ridicule et qu'il faut trouver une autre solution : pourquoi ne pas envisager une décoration dans le centre du bourg avec un gros sapin et quelques lumières et ne pas en mettre dans les hameaux.

Alban MARTIN envisage également l'achat de sapins recyclables, tel que la pratique la commune de VAYRAC où on pourrait mettre un beau sapin sur la place et un sapin à l'école.

Magey PREVOST souligne que cela ne va pas plaire à tout le monde que des sapins ne soient pas disposés dans les hameaux.

A voir.

### Petit pont de Teille :

Monsieur Patrice SEGALAT se propose à ses frais de refaire et de rénover ce petit pont. La commune le remercie chaleureusement.

### Sani broyeur dans la salle occupée par le 3<sup>ème</sup> âge :

Monsieur PERRIER, Plombier, est venu sur place et a proposé le changement de ce Sani broyeur pour la somme de 790 € HT. La commune regarde de son côté s'il est possible d'en acquérir un à moindre frais, sachant qu'il en existe sur INTERNET pour la somme de 540 € HT. A voir.

Le repas des aînés est confirmé pour le **DIMANCHE 04 FEVRIER 2024**, repas au restaurant LA BARBACANE et colis gourmand distribué à ceux qui ne peuvent venir.

Rendez-vous aux jardins : Bernadette ROSE a initié ce projet dans le cadre de l'association des Amis de CUREMONTE : plusieurs jardins de particuliers seraient ouverts au public et quelques artistes y exposeraient leurs œuvres. Cette manifestation se déroulerait **le dimanche 02 JUIN 2024**.

Isabelle LAMOUREUX précise qu'Isabelle BARRIER propose aux enfants de l'école des ateliers de vannerie. (pas de ski cette année). Une visite à l'école serait proposée le 31 mai 2024.

Marlène MIQUEL

Curemonte, le 22/01/2024

